

Au Canada, l'éducation primaire, secondaire et postsecondaire et la formation professionnelle sont régies par les autorités provinciales et territoriales. Il existe une certaine similarité entre les systèmes en place dans les provinces et les territoires de la fédération – dont le Canada atlantique, en matière de formation initiale, ainsi que l'existence de dispositifs permettant la formation technique, le perfectionnement professionnel continu, la reconnaissance des qualifications professionnelles et la mobilité de la main-d'œuvre.

Note : Une mention doit être faite relativement à la particularité du système d'éducation du Québec, avec l'existence du Collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP), dont le rôle est de préparer aux études universitaires et de former des techniciens spécialisés.

SYSTÈME D'ÉDUCATION DES PROVINCES DU CANADA ATLANTIQUE



*Exceptions	Durée	Niveau
*Sauf pour la N.-É. (primaire = maternelle à 6 ^e année)		Préscolaire
*Sauf pour le N.-B. et la N.-É. (avec un cycle moyen intermédiaire)	12 ans : Î.-P.-É., N.-B., T.-N.-L. 13 ans : N.-É.	Primaire Secondaire
	ou 1-4 ans	Formation technique et professionnelle
	ou 1-4 ans	Diplôme d'études collégiales
	ou 3-4 ans	Baccalauréat (Bachelor)
	1-3 ans	Maîtrise
	3 ans +	Doctorat

RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS ET MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Immigration Canada sélectionne des immigrants qualifiés selon leurs compétences professionnelles, aux fins d'obtention de la résidence permanente, par le biais de :

L'Entrée express, dispositif cadre pour l'immigration économique au pays



Le Programme des travailleurs qualifiés



Le Programme des travailleurs de métiers spécialisés

La qualification au titre de la catégorie d'expérience canadienne se fait sur la base de différents critères, dont, entre autres :



Le niveau d'études

L'expérience professionnelle

Les compétences et les connaissances linguistiques

La certification professionnelle émise par la province

L'offre d'emploi de la part d'un employeur canadien, etc.



Les provinces de l'Atlantique disposent de leurs propres volets en matière d'immigration économique, par l'intermédiaire du **Programme des candidats des provinces** (PCP), destinés à encadrer et faciliter le processus d'immigration pour les travailleurs étrangers dont les compétences spécialisées et l'expérience de travail peuvent être en demande sur le marché du travail d'une province donnée. (Pour la suite, voir le bulletin *Intell-Écho*, vol. 2, no 8, octobre 2015.)

RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES POUR LES PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER

Île-du-Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve-et-Labrador
<ul style="list-style-type: none"> Département of Innovation and Advanced Learning Post-Secondary and Continuing Education Section apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> Éducation postsecondaire, Formation et Travail Section apprentissage et certification professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Apprenticeship Training and Skill Development Labour and Advanced Education 	<ul style="list-style-type: none"> Apprenticeship and Trades Certification Division Department of Advanced Education and Skills

SCEAU ROUGE – RED SEAL : Au Canada, la formation professionnelle et la reconnaissance des qualifications professionnelles de gens de métier tombent sous la juridiction des administrations provinciales ou territoriales, qui sont responsables de leur propre régime réglementaire entourant les métiers désignés, au nombre de 400.

De ce total, **57 métiers** sont actuellement désignés **Sceau rouge** et bénéficient d'une reconnaissance des qualifications à l'échelle nationale. (Pour plus de détails sur le Sceau rouge, voir le bulletin *Intell-Écho*, vol. 2, no 8, octobre 2015.)

Pour en savoir plus : Bulletin *Intell-Écho*, vol. 2, no 8, octobre 2015, édité par l'Observatoire d'information économique du Canada atlantique. Réalisation : Observatoire PROVIS. Université de Moncton, campus de Shippagan, N.-B. Canada.